

## Effet du salaire minimum sur l'emploi: résultats des études économétriques canadiennes et québécoises

Jacques Mercier

Volume 42, numéro 4, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/050365ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/050365ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mercier, J. (1987). Effet du salaire minimum sur l'emploi: résultats des études économétriques canadiennes et québécoises. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 42(4), 806–830. <https://doi.org/10.7202/050365ar>

Résumé de l'article

L'auteur passe en revue certaines caractéristiques générales des études économétriques des effets du salaire minimum sur l'emploi et présente un bilan des résultats des études canadiennes et québécoises sur le sujet tout en référant à l'occasion à la littérature empirique américaine.

# *Effets du salaire minimum sur l'emploi*

## *Résultats des études économétriques canadiennes et québécoises*

**Jacques Mercier**

*L'auteur passe en revue certaines caractéristiques générales des études économétriques des effets du salaire minimum sur l'emploi et présente un bilan des résultats des études canadiennes et québécoises sur le sujet tout en référant à l'occasion à la littérature empirique américaine.*

Il est indéniable que la question des effets sur l'emploi a occupé et continue d'occuper l'avant-scène des préoccupations sur les effets de la politique du salaire minimum. Le nombre élevé et soutenu des études empiriques sur le sujet en témoigne et, du point de vue des responsables publics, la question préalable qui se pose face à cet ensemble de recherches est celle de la validité des résultats obtenus et de leurs implications. Plus on devient conscient de la valeur et des limites que révèlent les études et plus la réflexion et la discussion sur un sujet, qui demeure souvent émotif, y gagnent en objectivité. Cela dit, on ne doit pas perdre de vue que les décisions dans ce domaine, comme dans bien d'autres, relèvent d'abord de l'analyse politique, et que notre connaissance des effets du salaire minimum sur l'emploi ne constitue qu'un élément, parmi d'autres, dans l'évaluation de la politique du salaire minimum et plus globalement de la politique des normes du travail.

L'objectif de la présente revue consiste donc à relever, de la littérature empirique des dix dernières années, les résultats les plus probants des effets du salaire minimum, et plus précisément les effets des variations du salaire minimum sur l'emploi. Les études dans ce domaine procèdent généralement

---

\* MERCIER, Jacques, professeur, Département des relations industrielles, Université Laval.

\*\* Les principales observations et conclusions du présent article sont tirées d'un rapport plus volumineux réalisé par l'auteur pour le compte de la Commission des normes du travail du Québec (CNT). Nous tenons à remercier le secrétaire de la CNT, monsieur Yves Béliveau, ainsi que monsieur Blaise Pouliot pour leur assistance et encouragement. Il va de soi que les idées et opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

de l'une des deux approches suivantes à savoir l'économétrie et l'enquête sur le terrain. Seules les études économétriques sont traitées ici. Moins populaires ces dernières années, les études d'enquête ont, quant à elles, fait récemment l'objet d'une éclairante revue en contexte canadien et québécois par Gauthier et Manègre (1986), ce qui n'est pas le cas des études économétriques canadiennes et québécoises<sup>1</sup>.

Rappelons que la démarche empruntée dans les études d'enquête consiste typiquement à recueillir auprès des entreprises des données relatives à l'emploi, aux salaires et aux méthodes d'ajustement à des hausses de coûts afin de pouvoir évaluer les effets d'une hausse du taux du salaire minimum ou encore du taux de couverture de la loi. La méthode utilisée est du type «comparaison avant-après» et l'objectif est de déceler des effets attribuables à la hausse de taux concernée. Les principales limites de cette approche sont la difficulté à isoler de tels effets et à en tirer des résultats généralisables. C'est pourquoi les développements de l'informatique ont amené de plus en plus les chercheurs à préférer l'analyse économétrique aux études sur le terrain.

L'économétrie permet de mesurer des relations de cause à effet spécifiées a priori sous forme mathématique et auxquelles sont appliqués des tests statistiques. Dans le cas des études d'impacts du salaire minimum sur l'emploi ou sur un autre statut d'activité, la méthode généralement utilisée pour isoler et mesurer les effets recherchés est la régression. Celle-ci est appliquée à une seule équation mathématique décrivant la relation fonctionnelle entre une variable dépendante, en l'occurrence l'emploi, et un ensemble de variables jugées explicatives du comportement de la variable dépendante. Dans un devis de ce type, il y a une série de choix que le chercheur doit effectuer et qui dépendent, entre autres choses, de la nature des données disponibles et des limites qu'impose la nature de la méthode de régression utilisée.

En principe, l'analyse de régression permet d'estimer, avec une marge d'erreur qui se veut minimale, une mesure quantitative de l'effet de chaque variable explicative sur le comportement de la variable dépendante et chacun de ces «estimés» n'est pas contaminé par autre chose c'est-à-dire qu'il est, toujours en principe, attribuable seulement à la variable explicative concernée. Ces estimés sont souvent présentés en termes d'«élasticité». L'élasticité est une mesure de la variation en pourcentages de la variable dépendante associée à une variation donnée, également en pourcentages, de la variable indépendante concernée. Par exemple, une

1 WEST et McKEE et GAUTHIER et MANÈGRE (1986) incorporent dans leur présentation une revue d'études économétriques canadiennes ou québécoises mais très peu portent directement sur l'emploi.

élasticité de l'emploi adolescent par rapport au salaire minimum de -0.1 signifie qu'une variation de un pourcent du salaire minimum, toutes autres choses égales par ailleurs, serait accompagnée d'une variation, dans la direction opposée, de un dixième de un pourcent de l'emploi adolescent. Ainsi la régression permet davantage d'isoler les effets recherchés que le traitement des données recueillies dans le cadre des enquêtes sur le terrain a permis de le faire jusqu'à présent. La valeur des résultats obtenus s'apprécie en général à partir d'une série d'indicateurs dont les plus communs sont le  $\bar{R}^2$  concernant le degré d'explication atteint par le modèle et le «t» de Student permettant de tester le degré de vraisemblance de l'effet estimé.

Le tableau 1 présente une synthèse des résultats des études économétriques canadiennes et québécoises des effets du salaire minimum sur l'emploi selon la catégorie d'emploi étudiée. La présentation des résultats est accompagnée de commentaires de nature méthodologique. Les références complètes aux études recensées se trouvent en bibliographie.

La suite du texte comprend deux sections. La première passe en revue quelques caractéristiques générales des études économétriques et fait état de certaines difficultés qui limitent la portée des résultats. La seconde section présente les principales conclusions qui se dégagent des études canadiennes et québécoises sur les effets du salaire minimum sur l'emploi, avec référence à la littérature américaine sur le sujet.

## CARACTÉRISTIQUES ET LIMITES DES ÉTUDES ÉCONOMÉTRIQUES

Il serait fastidieux de passer en revue les nombreux problèmes, souvent techniques, qui se posent au chercheur dans l'analyse économétrique et qui limitent plus souvent qu'on ne veut le reconnaître la portée et la validité des résultats. Nous nous en tiendrons à certaines remarques générales et plus pertinentes aux études canadiennes et québécoises.

### La mesure de l'emploi

La grande majorité des études économétriques utilisent les données sur l'emploi recueillies dans les enquêtes nationales comme *La population active* et *Emploi, gains et durée du travail* de Statistique Canada. Règle générale, ces enquêtes ne fournissent pas de données sur les faibles salariés, ce qui amène le chercheur à retenir des groupes cibles où la concentration de faibles salariés est considérée plus importante. Ainsi la majorité des études portent sur les jeunes, surtout les moins de 20 ans. Quelques rares études ont cherché à mesurer les effets du salaire minimum sur l'emploi total ou

adulte. Certaines recherches se sont intéressées à l'emploi dans certains secteurs industriels, mesuré par le nombre de personnes ou encore par le nombre d'heures travaillées. Dans ce contexte, les effets recherchés sont plus difficiles à détecter mais surtout les résultats obtenus perdent de leur utilité parce qu'il demeure difficile de porter un jugement sur leur provenance exacte ou encore de les généraliser<sup>2</sup>.

### Les séries statistiques utilisées

Règle générale, les données utilisées dans les études économétriques proviennent des séries chronologiques ce qui permet d'étudier l'effet du salaire minimum sur la période de temps couverte par les données. La périodicité des observations est le plus souvent trimestrielle ou annuelle. Les études qui utilisent des observations chronologiques sont dites longitudinales<sup>3</sup>. La technique de régression la plus populaire est celle des moindres carrés ordinaires (MCO). Or un problème souvent rencontré dans les équations de régression par MCO sur des séries chronologiques est l'autocorrélation des résidus. Dans le cas des études des effets du salaire minimum sur l'emploi, on a observé, tant aux États-Unis qu'ici, que la mesure estimée de l'effet du salaire minimum avait de bonnes chances d'être exagérément élevée et de paraître plus performante d'un point de vue statistique<sup>4</sup>. L'application d'une méthode de correction pour ce genre de problème réduit souvent ou fait carrément disparaître l'effet mesuré du salaire minimum. La plupart des études s'en tiennent toutefois à la méthode des MCO même si certains résultats révèlent la présence probable d'autocorrélation.

---

2 Par exemple peut-on extrapoler de tels résultats à une population réduite comme celle des petits salariés ou encore à une population élargie comme l'emploi total? On rencontre parfois ce genre de calculs. La plus grande prudence s'impose car ces projections mécaniques reposent sur des hypothèses tout au plus. Leur utilité est limitée et plutôt qualitative que quantitative.

3 Dans notre revue de la littérature canadienne et québécoise des effets du salaire minimum sur l'emploi, 9 études sur 11 sont de ce type. MAPHANGO (1976) a recours à des observations spatiales et SWINDINSKY (1980) à des observations à la fois spatiales (provinces) et chronologiques (années) dans son équation de régression nationale. On parlera alors d'étude en coupe transversale (Maphangoh) ou encore utilisant des données mixtes (Swindinsky).

4 Telles sont les conclusions de BROWN, GILROY et KOHEN (1982, 1983), auteurs des plus récentes synthèses américaines sur le sujet, et de MERCIER (1983, 1985, 1986) dans ses travaux sur le Québec. Un indicateur couramment utilisé pour détecter la présence d'autocorrélation est la statistique de Durbin et Watson (D.W.).

**TABLEAU 1**  
**Résultats des études économétriques des effets du salaire minimum sur l'emploi**  
**au Québec et au Canada selon la catégorie d'emploi étudiée**

<i>CATÉGORIE*</i>	<i>ÉTUDE**</i>	<i>RÉSULTATS ET COMMENTAIRES</i>
Adolescents(es)	Mercier (85) 1966-81 Québec; H, F.	L'auteur présente les résultats pour un grand nombre de spécifications des équations de régression en variant le nombre et la mesure des variables indépendantes (dont la variable de salaire minimum), la méthode d'estimation (moindres carrés ordinaires, moindres carrés généralisés) et la forme des équations (logarithmique, non logarithmique). Les valeurs obtenues des élasticités d'emploi vont de $-0,05$ à $-0,23$ pour les adolescents et de $-0,10$ à $-0,18$ pour les adolescentes, avec une nette préférence pour les valeurs plus faibles (valeurs absolues) après analyse.
Adolescents(es)	Proulx & Manègre (77) 1969-75 Québec, H, F.	Les résultats ne sont pas valables d'un point de vue statistique dans le cas des adolescentes (statistique de $F < 5$ ); l'effet du salaire minimum serait nul ou positif chez les garçons mais ces résultats sont peu fiables.
Adolescents(es)	Schaafsma & Walsh (83) 1975-79 Canada; H, F.	Les élasticités d'emploi obtenues par les auteurs sont relativement élevées soit de $-0,60$ chez les garçons comme chez les filles. Les auteurs se livrent également à l'estimation de spécifications alternatives pour expliquer la différence entre ces résultats et ceux obtenus par Swidinsky (1980) ci-dessous quoique la comparaison porte sur les effets nets sur le chômage et non sur les élasticités d'emploi. Sur ce point, les auteurs concluent que la différence observée provient de ce qu'ils utilisent une variable de produit domestique réel plutôt que le taux de chômage pour tenir compte des fluctuations de l'activité économique et que la période 1975-79 affiche un degré de couverture de la loi du salaire minimum plus élevé que pendant la période couverte dans Swidinsky (1980). Mercier (1987) rejette ces prévisions et questionne sérieusement l'utilisation d'une mesure réelle plutôt que relative du salaire minimum par les auteurs de même que la spécification des équations de régression (pp. 59-62). En conséquence, les effets rapportés par les auteurs sont jugés trop problématiques pour être considérés valables; à tout le moins, ils seraient exagérément élevés.

## RÉSULTATS ET COMMENTAIRES

## CATÉGORIE

## ÉTUDE

Adolescents(es)	Swidinsky (78) 1950-75 Canada; H, F.	La performance statistique des équations de régression est faible (statistique de D. W. et $R^2$ ) surtout dans le cas des adolescents. L'auteur reprend d'ailleurs ces estimations à partir de nouvelles spécifications dans Swidinsky (1980) ci-dessous. Les élasticités d'emploi obtenues ici sont de -.135 pour les garçons et -.56 pour les filles. Ces valeurs sont statistiquement significatives.
Adolescents(es)	Swidinsky (80) 1950-1975 Canada; H, F. Régions; H, F.	Les nouvelles valeurs obtenues dans cette étude pour les élasticités d'emploi sont de -.10 pour les garçons et -.27 pour les filles. La nature des données utilisées au niveau national (mixtes: provinciales-annuelles) rend difficile l'appréciation de la valeur statistique des équations ( $R^2$ de .83 chez les garçons et de .58 chez les filles; D. W. et $\bar{R}^2$ non rapportés). Dans la même étude, l'auteur présente les valeurs des élasticités d'emploi pour cinq régions canadiennes dont le Québec, calculées à partir des résultats de cinq équations de régression (données annuelles seulement). Les résultats détaillés des équations ne sont pas inclus. Le comportement des variables de contrôle serait semblable à ce qu'on observe au niveau national. Les valeurs de la statistique de D. W. auraient par contre dues être rapportées ici et $R^2 < .78$ ce qui est peu élevé pour des données annuelles.
Jeunes (20-24 ans)	Mercier (85) 1966-81 Québec; H, F.	Pour le Québec, les élasticités d'emploi sont de -.79 pour les garçons et -.93 pour les filles, les plus hautes jamais obtenues. Elles contrastent fortement avec celles des autres régions qui vont de nulle à -.15 pour les garçons et de nulle à -.34 pour les filles. Le seul argument invoqué par l'auteur pour expliquer un tel écart (le taux de couverture de la loi) n'est pas considéré convainquant par Mercier (87) qui signale également plusieurs autres écarts importants en rapport avec le sexe et les régions qui ne s'expliquent pas (pp. 52-53). Ces résultats doivent être considérés avec beaucoup de scepticisme.
Jeunes (20-24 ans)	Proulx & Manègre (77) 1969-75 Québec; H, F.	Les mêmes observations que celles faites dans le cas des adolescents(es) s'appliquent ici. Les valeurs des élasticités d'emploi obtenues vont de nulle à -.1 pour les garçons et de nulle à -.18 pour les filles avec, après analyse, une nette préférence pour les valeurs plus faibles. La performance statistique des équations de régression est moins élevée que dans le cas des adolescents(es) surtout chez les jeunes filles. L'effet du salaire minimum sur l'emploi des jeunes filles et des jeunes garçons n'est pas significatif et la performance statistique des équations de régression est quasi-nulle (filles) ou faible (garçons).

CATÉGORIE	ÉTUDE	RÉSULTATS ET COMMENTAIRES
Jeunes (20-24 ans)	Schaafsma & Walsh (83) 1975-79 Canada; H, F.	Les observations effectuées dans le cas des adolescents s'appliquent ici aussi notamment en ce qui concerne l'utilisation d'une mesure de salaire minimum réel, laquelle devient encore plus discutable à des catégories d'âge plus élevé, comme les 20-24 ans et les 25 ans et plus. Les valeurs des élasticités d'emploi obtenues à savoir -.17 chez les jeunes filles et -.29 chez les jeunes garçons sont carrément suspectes d'un point de vue méthodologique.
Adultes	Mercier (83) 1966-81 Québec; H, F.	L'auteur distingue deux groupes d'âge selon le sexe: 25-54 ans et 55 ans et plus. La conclusion des diverses estimations pour mesurer l'effet du salaire minimum sur l'emploi de ces catégories adultes est qu'il n'est pas possible d'isoler et mesurer un tel effet ou encore qu'un tel effet n'existe pas. Les équations de régression ne sont pas valables pour les femmes de 55 ans et plus. Chez les femmes de 25-54 ans certains effets négatifs ont pu être enregistrés mais ceux-ci disparaissent complètement en présence d'une variable de tendance et les valeurs calculées pour la statistique de D. W. restent, même après correction pour autocorrélation des résidus, en deça de 1.6. Chez les hommes adultes, l'effet du salaire minimum sur l'emploi serait plutôt positif mais après analyse, il ressort que ce résultat est plutôt attribuable à une relation négative entre l'emploi et le salaire moyen manufacturier utilisée au dénominateur de la mesure du salaire minimum relatif.
Adultes	Schaafsma & Walsh (83) 1975-78 Canada; H, F.	Comme pour les jeunes de 20-24 ans, les résultats rapportés en ce qui concerne les effets du salaire minimum sont carrément douteux d'un point de vue méthodologique. D'ailleurs, la valeur estimée de l'élasticité d'emploi des hommes adultes (25 ans et plus) est presque trois fois plus élevée que celle des femmes adultes, soit -.15 vs -.06, alors que la proportion de femmes adultes en emploi qui est rémunérée au ou près du salaire minimum est plus élevée que chez les hommes.
Jeunes (15-24 ans)	Fortin (84) 1961-82 Québec; H, F.	Les estimations effectuées par l'auteur ne portent pas directement sur les effets sur l'emploi mais sur les taux d'activité et de chômage. Les résultats obtenus permettent de calculer indirectement les effets sur l'emploi et ceux-ci seraient nuls ou positifs. La valeur statistique des estimations peut être questionnée dans certaines équations (valeur de la statistique de Student de la variable de salaire minimum et de la statistique de D.W.).



CATÉGORIE	ÉTUDE	RÉSULTATS ET COMMENTAIRES
Emploi total	Maki (80) 1950-75 Canada; H, F.	Les élasticités d'emploi estimées sont de $-.003$ et $-.295$ chez les femmes et chez les hommes respectivement (14-65 ans). Pour des raisons statistiques, on peut conclure à l'absence d'effet chez les femmes mais l'équation de régression des hommes est performante et l'élasticité estimée est statistiquement significative. Elle paraît toutefois nettement exagérée en regard des résultats obtenus dans les études distinguant l'emploi selon l'âge et le sexe (ci-dessus).
Temps partiel	McKee & West (84) 1975-81 Provinces; H, H.	Les auteurs estiment l'effet du salaire minimum (élasticité) sur la proportion «emplois à temps partiel/emplois à temps plein», pour 8 provinces, dont le Québec, chez les hommes de 15 ans et plus et chez les femmes de 15 ans et plus. La performance statistique des équations est douteuse: $R^2 \leq .6$ et D. W. n'apparaît pas. Les valeurs des élasticités obtenues sont en général négatives (13 cas sur 16) et significatives (10 sur 13). La comparaison entre sexe par province ne permet pas de dégager une tendance précise: l'effet chez les femmes est parfois supérieur, parfois égal et parfois inférieur à celui chez les hommes. Les différences provinciales sont énormes ( $-.247$ à $-1.486$ chez les hommes et $-.521$ à $-1.114$ chez les femmes). Aucune discussion sur les raisons de ces différences n'est offerte. Au Québec, la valeur des élasticités est de $-1.486$ chez les hommes et $-.878$ chez les femmes. Mercier (87) questionne sérieusement la spécification des équations de régression qui n'incorporent pas de variable de tendance. La justification des auteurs sur ce point ne serait pas valable à cause de la nature de la variable dépendante (ci-dessous).
Temps partiel	Mercier (87) 1975-83 Québec; H, F.	L'auteur reprend pour le Québec les estimations de West et McKee et les applique à la période 1975-83 mais des essais sur la période 1975-81 donnent des résultats comparables. Ces nouveaux résultats permettent de rejeter clairement les conclusions de McKee et West. En effet, en l'absence d'une variable de tendance, la variable de salaire minimum affiche des effets fortement négatifs. Il faut noter que la mesure du salaire minimum est en termes réels. Or, si on remplace celle-ci par une mesure du salaire moyen manufacturier réel, les résultats sont identiques. Enfin, l'introduction d'une tendance élimine l'effet du salaire minimum tout en améliorant considérablement la performance statistique des équations de régression ( $R^2$ , F, D. W.). Tout au plus, peut-on dire qu'en regard des travaux disponibles sur les effets du salaire minimum sur l'emploi à temps partiel au Québec, aucun effet (positif ou négatif) ne peut être discerné.

## RÉSULTATS ET COMMENTAIRES

## CATÉGORIE ÉTUDE

- Industries à faibles salaires
- Fortin (83)  
1962-82  
Québec
- EMPLOI.* L'auteur présente les résultats d'équations de régression pour 7 industries où le salaire moyen est plus faible que la moyenne provinciale soit DET (le commerce de détail), HEB (hébergement et restauration), VET (vêtement), TEX (textile), BOI (bois), BON (bonneterie) et CUI (cuir). La performance statistique des équations est bonne en général. Les effets estimés du salaire minimum sur l'emploi présentent un portrait plutôt mitigé. Des effets positifs sont décelés dans HEB, VET, BOI, BON mais ces effets sont peu ou non significatifs statistiquement; dans les autres, l'élasticité d'emploi par rapport au salaire minimum est de  $-0.14$  (DET),  $-0.19$  (CUI) et  $-0.24$  (TEX). La fiabilité de l'estimé pour DET est toutefois limité (D.W. = 2.75,  $t = 1.55$ ,  $\bar{R}^2 = .99$ ).
- HEURES.* Pour 6 des industries précédentes (i.e. à l'exclusion de DET), l'auteur estime également les effets du salaire minimum sur les heures travaillées par personne. La performance statistique des équations est élevée et supérieure au cas des effets sur l'emploi. Des effets négatifs sont décelés dans les 6 industries et leur signification statistique est relativement élevée. Les valeurs des élasticités obtenues vont de  $-0.10$  à  $-0.14$  dans 4 cas (HEB, VET, TEX, BON); elles sont de  $-0.30$  et  $-0.24$  respectivement dans CUI et BOI.
- Maphangoh (76)  
1966-71  
Canada
- EMPLOI.* L'auteur applique une méthode pour calculer indirectement l'effet du salaire minimum sur l'emploi pour divers sous-secteurs du commerce de détail et des services personnels au Canada à partir de données des recensements de 1966 et 1971 (coupe transversale sur des données régionales). Il observe des effets négatifs de hausses du salaire moyen industriel sur l'emploi mais les résultats ne permettent pas d'attribuer au salaire minimum une partie de ces effets.
- Mercier (87)  
1966-82  
Québec
- EMPLOI ET HEURES.* L'objectif de cette analyse, complémentaire à celle de Fortin (83), est de tester la fiabilité des estimés des effets du salaire minimum sur l'emploi industriel et les heures travaillées par personne. Trois des industries couvertes dans Fortin (83), TEX, CUI et BON, sont retenues pour fin de comparaison ainsi que deux industries où le salaire minimum ne devrait pas afficher d'effets significatifs soit les métaux primaires (MET) et la chimie (CHI). L'auteur varie la périodicité des données (annuelles vs trimestrielles), la méthode d'estimation (moindres carrés ordinaires, moindres carrés généralisés), la période (1962-82, 1966-82), la spécification des équations et la mesure de la variable de salaire (salaire minimum relatif, salaire moyen réel de l'industrie). En résumé, dans deux des trois industries couvertes dans Fortin (83), des résultats similaires ont pu être obtenus mais la valeur, le signe et le degré de signification statistique de l'effet du salaire minimum se sont avérés sen-

## RÉSULTATS ET COMMENTAIRES

## ÉTUDE

## CATÉGORIE

sibles aux diverses modifications effectuées. Il ressort également que les variables de salaires (salaire minimum, salaire moyen de l'industrie) exercent davantage d'influence sur l'emploi et les heures travaillées dans les industries à plus faibles salaires (e.g. TEX, CUI, BON vs MET, CHI) et que cette influence est généralement négative. L'auteur, à l'instar de Fortin, observe des effets négatifs plus prononcés et plus significatifs, dans le cas des industries à faibles salaires, sur les heures que sur l'emploi.

**HEURES.** Ici aussi l'étude se veut un test comparatif. Les auteurs estiment les effets du salaire minimum sur les heures totales travaillées dans deux industries, le textile et la chimie, l'hypothèse de départ étant que si le salaire minimum exerce une influence négative, celle-ci devrait plutôt apparaître dans le textile. C'est ce que révèle les premiers résultats. L'introduction de délais de réaction dans les équations réduit toutefois la valeur et la signification statistique de cet effet dans le textile. L'élasticité calculée originale des heures totales par rapport au salaire minimum du textile est de -.03.

Proulx &  
Manègre (77)  
1972-75  
Québec

\*La présentation et l'analyse statistique détaillée des résultats de ces études se trouvent dans Mercier (87) aux pages 41-86 et à l'Annexe 2.  
\*\*On trouve sous cette rubrique le(s) nom(s) de l'auteur (des auteurs) et la date de publication, la période couverte par l'étude, la juridiction et le sexe (H = homme, F = femme) s'il y a lieu.

### La spécification du modèle explicatif

Tel que mentionné plus haut, dans la quasi-totalité des études, le modèle retenu est une forme réduite constituée d'une seule équation. On y trouve généralement une mesure des fluctuations de l'activité économique, une ou plusieurs mesures de salaires, dont le salaire minimum, et une ou plusieurs mesures de variables dites structurelles afin de contrôler les variations de l'emploi dues à d'autres raisons que des variations de salaire ou de l'activité économique. Le nombre et les mesures des variables explicatives finalement retenues dépendent de plusieurs considérations dont le type d'étude (longitudinale vs transversale), la catégorie d'emploi retenue comme variable dépendante, la mesure de cette dernière, la disponibilité des données empiriques, la forme de la relation (additive, multiplicative), la durée de la période sous étude, la fréquence (mensuelle, trimestrielle, annuelle) des observations et, parfois, certains éléments théoriques.

Sans vouloir passer en revue les implications de chaque ordre de considérations, certaines observations méritent d'être signalées. D'abord, et c'est une remarque fondamentale, la valeur et la validité (degré de signification statistique) des estimés des effets du salaire minimum sur l'emploi sont sensibles, entre autres, à des modifications dans le nombre et la mesure des variables explicatives, dans la période (durée, étendue) couverte et la fréquence d'observation, dans la forme du modèle et dans la méthode de régression utilisée. Cette observation vaut tant pour les études américaines que canadiennes et il devient presque hasardeux de retenir ne serait-ce qu'une fourchette de valeurs plus vraisemblables des effets recherchés. Mais surtout, en présence de résultats provenant d'une seule spécification ou d'un seul type de spécification, l'expérience de la littérature enseigne qu'il est plus prudent de conserver une bonne dose de scepticisme<sup>5</sup>. Avec une telle attitude bien peu de résultats, y compris ceux d'études souvent citées au Canada ou au Québec, pourraient être retenus.

### La mesure du salaire minimum

Les mesures les plus fréquentes de la variable de salaire minimum sont la valeur relative (le rapport du salaire minimum nominal à une mesure de salaire moyen) et la valeur réelle (le rapport du salaire minimum nominal à

---

<sup>5</sup> Selon BROWN, GILROY et KOHEN (1982, 1983), le problème majeur qui se pose dans l'évaluation des résultats de recherche est l'absence d'analyse de sensibilité des résultats rapportés concernant les effets du salaire minimum. Les travaux de MERCIER (1983, 1985, 1987), SWINDINSKY (1980), McKEE et WEST (1984) du côté canadien illustrent à divers égards ce problème de sensibilité.

un indice de prix). Ces deux mesures ne se comportent pas nécessairement de la même façon et les estimés qui en résultent peuvent différer. Le problème, c'est qu'il n'est pas facile, la plupart du temps, d'expliquer en pratique la différence des résultats obtenus entre les deux. Plus fondamental encore, les résultats démontrent que le salaire minimum est une variable explicative très marginale dans l'explication des variations de l'emploi des catégories étudiées, ce qui explique d'ailleurs la grande sensibilité des estimés signalée aux points précédents.

Cette situation n'est pas sans conséquence. Ainsi une mesure de salaire minimum réel qui afficherait un comportement semblable à une mesure du salaire moyen réel et qui serait la seule mesure de salaire retenue dans le modèle, pourrait capter des effets tout autant, et probablement davantage, attribuables au salaire moyen. Deux récentes études canadiennes, celles de Schaafsma et Walsh (1983) et McKee et West (1984) présentent des résultats qui sont considérablement affaiblis par ce genre de problème. Il n'est pas non plus certain, comme le signale Mercier (1985) dans le cas des jeunes hommes de 20-24 ans, que l'utilisation d'une mesure de salaire minimum relatif élimine ce genre de problème.

Une dernière observation concerne la possibilité de délais de réaction de la part des employeurs à des variations du salaire minimum. L'absence de délais dans la mesure du salaire minimum utilisée biaiserait la valeur des estimés. Le jugement de Brown, Gilroy et Kohen (1982, 1983) est plutôt sévère sur ce point. Bien que la moitié des études (américaines) recensées du moins dans le cas des adolescents, introduisent sous une forme ou sous une autre de tels délais, les auteurs n'en concluent pas moins que la théorie sous-jacente au phénomène des délais d'ajustement reste à toutes fins utiles spéculative dans le cas du salaire minimum. Ils avancent que le taux de roulement parmi les faibles salariés est relativement élevé et que l'ajustement peut se réaliser par une baisse du taux de remplacement plutôt que par des licenciements, qu'il est peu vraisemblable que de tels ajustements soient suffisamment grands pour générer des délais appréciables malgré les rigidités dans l'ajustement des autres facteurs, et qu'enfin, les hausses de salaire minimum sont en général connues à l'avance.

#### **Autres dimensions de la variable de salaire minimum**

On fait souvent observer que les mesures habituelles du salaire minimum comme par exemple le salaire minimum relatif, ne permettent pas de tenir compte de certaines réalités et qu'en conséquence, les résultats des études économétriques sont entachés de biais. Entre autres choses, ces mesures ne concernent que les taux minimaux de salaire et négligent l'in-

cidence d'autres éléments comme les pourboires, les avantages sociaux, le degré de couverture de la loi, le salaire minimum fédéral, le différentiel légal fondé sur l'âge.

Il est vrai que l'introduction explicite de tels éléments dans les modèles empiriques accroîtrait la richesse des informations qu'on peut en tirer mais encore faut-il que cela soit nécessaire. L'hypothèse implicite que le chercheur fait en n'introduisant pas ces éléments est la suivante: ou bien leur évolution suit, proportionnellement, celle du taux nominal (de salaire minimum ou de salaire moyen) ou encore ils sont relativement stables. Dans le second cas il n'y a pas de biais dans l'estimé de l'effet du salaire minimum; dans le premier cas, l'existence du biais n'invalide pas le résultat pour autant, tout dépend de la source de biais et du besoin d'en tenir compte pour interpréter le résultat. Reprenons maintenant sur ce sujet quelques commentaires qui replacent dans une perspective plus réaliste les objections évoquées en rapport avec ces éléments.

Les principales remarques à cet effet concernent la question de la portée de la loi. L'objection serait la suivante: certaines études américaines font état d'effets sur l'emploi de changements dans le *niveau* du salaire minimum (fédéral) plus élevés lorsqu'on ne tient pas compte de la *couverture* de la loi dans le modèle<sup>6</sup>. Est-ce dire que les études québécoises par exemple, qui n'incorporent jamais de mesure de couverture, produisent des valeurs exagérées des effets du salaire minimum sur l'emploi? Nous croyons que cette objection n'est pas fondée pour les raisons suivantes:

- Brown, Gilroy et Kohen (1983), auteurs d'une magistrale synthèse des études américaines (1982), concluent que le mieux qu'on puisse dire pour le moment, c'est que les résultats statistiques sont trop imprécis pour porter un jugement sur l'existence et la nature du biais en question (p. 15).
- Du côté québécois, on peut également se demander si depuis 1960, par exemple (la plupart des études ne couvrent pas la période d'avant 1960), la proportion de l'emploi «effectivement» rémunérée en-deçà du salaire minimum a fluctué de façon non négligeable. Nous en doutons, même avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les normes du travail*, en avril 1980. En fait la majorité des salariés non régis auparavant par l'Ordonnance générale no 4

6 Dans la majorité des études américaines, la variable salaire minimum est mesurée par un produit du genre (C x SMR) où C est une mesure du taux de couverture légale et SMR une mesure du taux de salaire minimum relatif. Certaines études n'utilisant pas une telle pondération (C), ont produit des valeurs de l'effet du salaire minimum sur l'emploi plus élevées en moyenne que celles produites par des modèles mesurant le salaire minimum par ce genre de produit.

étaient couverts par des régimes (décrets, ordonnances particulières, employés de l'État fédéral, provincial) prévoyant «en pratique» des taux minimaux égaux ou supérieurs à ceux de l'Ordonnance no 4. On doit donc se montrer prudent lorsque l'on invoque le cas américain ici. Il ne faut pas oublier que dans la loi fédérale américaine, ce sont des critères tels la présence d'activités commerciales inter-états et le chiffre d'affaires, des critères d'entreprise, qui ont surtout servi à établir la couverture légale du salaire minimum. Les modifications introduites dans le critère du chiffre d'affaires au cours des années 1960 et 1970 ont fait accroître de façon substantielle le degré de couverture légale dans certaines industries (e.g. services, restauration). Cette évolution dans la couverture légale américaine a peu en commun avec ce qui s'est passé au Québec pendant cette même période.

- Bien plus que la couverture légale, ce qui importe réellement dans l'étude des effets du salaire minimum, c'est sa couverture effective. La proportion de salariés, dans une catégorie démographique ou dans une industrie, peut varier en fonction du niveau atteint par le taux du salaire minimum (en comparaison d'un critère quelconque de référence comme le niveau du salaire moyen ou un indice de prix — productivité). Il est probable que plus le niveau relatif du salaire minimum sera élevé, plus la proportion de travailleurs effectivement rémunérés au salaire minimum ou autour du salaire minimum le sera. Si tel est le cas, une hausse donnée du taux nominal du salaire minimum, par exemple de 10 pourcent, exercerait des effets de plus en plus forts à mesure que le niveau relatif s'accroît. Mais ce phénomène, souvent appelé «effet de non linéarité», demeure peu étudié et difficile à mesurer (il en est de même des phénomènes d'émulation salariale découlant d'une hausse du salaire minimum). Jusqu'à ce jour, les résultats relativement à la présence et à l'ampleur de ce phénomène ne sont pas concluants et l'idée reste avant tout une hypothèse<sup>7</sup>.
- Reste la question du respect de la loi par les employeurs («*non-compliance*»): plus il y a évasion et moins la proportion de salariés gagnant effectivement le salaire minimum sera élevée. Exception faite des cas portés à la connaissance de la CNT et de dénonciations, à l'occasion, par des groupes ou des personnes, sur la situa-

---

<sup>7</sup> Voir sur ce sujet les observations de FORTIN (1983) et de MERCIER (1985). La discussion est également reprise dans MERCIER (1987). L'absence de résultats concluants sur l'effet de non-linéarité découle de la présence de problèmes de nature statistique et probablement du peu d'ampleur dans les limites atteintes par le salaire minimum relatif pendant les périodes couvertes par les études.

tion de certains faibles salariés, notre connaissance de ce problème au Québec reste très limitée. Bien que la présence d'employeurs désobéissants aura pour effet d'accroître le problème de sous-estimation des effets du salaire minimum chez les faibles salariés, ce qui importe, c'est de savoir si l'ampleur de la désobéissance a varié pendant la période d'observation dans les études. Si la réponse est non, l'effet net mesuré dans le modèle n'est pas affecté.

Ainsi on ne peut affirmer que l'absence d'une variable de portée de la loi dans les modèles empiriques biaise (à la hausse) les effets observés du salaire minimum sur l'emploi.

Au Québec, environ 40 pour-cent de travailleurs au salaire minimum recevraient un pourboire et un taux légal minimum inférieur à celui prévalant pour les 18 ans et plus. Or, le fait de ne pas prendre explicitement ce phénomène en considération dans les études empiriques résulterait en une sous-estimation parce que l'effet (négatif) d'une hausse, *caeteris paribus*, du salaire minimum dans ce cas pourrait être totalement ou partiellement neutralisé par d'autres voies accessibles aux employeurs (e.g. hausse des prix des biens ou services produits absorbée par l'employé via une baisse du pourboire, une hausse du coût des services offerts aux employés par l'employeur, etc.).

En réalité, dans chaque industrie, les voies ou canaux d'ajustement peuvent différer et la question n'est pas de savoir si l'effet mesuré aurait pu être plus élevé en l'absence de tel ou tel mode d'ajustement mais bien s'il y a effet sur l'emploi et de quelle ampleur est-il? Par contre, si l'on s'intéresse aux effets redistributifs dans le cas des employés à pourboire, l'étude de tels canaux d'ajustement en constitue un aspect important.

Dans le même ordre d'idée, on peut se demander si la présence de variations dans le différentiel légal (entre moins de 18 ans et 18 ans et plus) exerce un effet autonome sur l'emploi. À part Mercier (1985), aucune étude canadienne ne traite cette question. Les résultats qu'il obtient suggèrent que ce serait le cas chez les adolescents (c'est-à-dire par exemple qu'une réduction du différentiel, mesuré en pourcentages, a un effet négatif sur l'emploi différent de l'effet causé par une hausse du salaire minimum sans variation dans le différentiel) mais l'auteur n'est pas en mesure de chiffrer ce genre d'effet.

On a également fait observer avec justesse que le taux de salaire n'englobe qu'une partie de la rémunération. La deuxième plus importante composante de celle-ci est celle des avantages sociaux. Or si la valeur relative de cette composante chez les faibles salariés n'est pas constante, cela



peut affecter les estimations des effets de niveau relatif du salaire minimum<sup>8</sup>. Pour savoir dans quelle direction (à la hausse ou à la baisse) les effets observés du salaire minimum seraient biaisés, il faudrait connaître le rythme d'évolution des avantages sociaux des faibles salariés *relativement* aux avantages sociaux des autres travailleurs. Pour le moment il n'existe aucune étude sur cette question.

Une autre critique concerne l'absence, dans les études canadiennes et québécoises, de la prise en compte du salaire minimum fédéral. Il est douteux que l'emploi des industries sous juridiction fédérale soit sensible au salaire minimum à cause du caractère plus fortement monopolistique de celles-ci.

### **Autres considérations**

On reproche souvent aux études économétriques de s'inspirer de la théorie micro-économique de l'emploi alors que cette théorie ne fait pas l'unanimité et cela, malgré les raffinements apportés au modèle micro-économique. Il y a là, à notre avis, un débat plutôt stérile pour la simple raison que les études économétriques ne visent pas à vérifier le bien-fondé d'un modèle théorique. Sans nier l'influence du modèle théorique dans la construction des équations empiriques servant de base aux estimations des effets du salaire minimum, il n'existe qu'un lien relativement lâche entre les deux et en réalité le modèle théorique sert plutôt à interpréter les résultats. C'est une attitude pharisaïque que de rejeter les «évidences» empiriques sous prétexte que le modèle théorique qu'on profère suggère des conclusions différentes. C'est d'abord du point de vue méthodologique qu'il faut apprécier les résultats des recherches économétriques.

Enfin on a même objecté qu'étudier l'impact du salaire minimum sur l'emploi ne contribue pas à éclairer la question du niveau approprié du salaire minimum. En effet la détermination du niveau ou d'une structure de niveaux appropriés de minima légaux relève de considérations sociales, politiques et économiques qui vont bien au-delà du seul lien entre salaire minimum et emploi. L'étude de ce lien ne constitue toutefois qu'un parmi plusieurs éléments d'information ou indicateurs dans une telle recherche. De là à conclure qu'il n'éclaire en rien la question, il y a une certaine nuance à établir. De plus, cela n'enlève pas l'intérêt en soi de l'étude du lien entre

<sup>8</sup> Par exemple si le niveau du salaire minimum relativement au salaire moyen s'accroît mais que la composante «avantages sociaux» chez les faibles salariés augmente proportionnellement moins vite que pour les autres salariés, la rémunération des deux groupes peut rester constante (autrement dit la hausse du taux relatif est compensée par la baisse du niveau des avantages sociaux relatifs des faibles salariés).

salaires minimum et emploi, ne serait-ce que pour l'éclairage qu'il peut projeter sur une autre question comme celle de l'effet redistributif du salaire minimum.

## RÉSULTATS DES ÉTUDES CANADIENNES ET QUÉBÉCOISES

Les observations du tableau 1 reprennent les grandes lignes du résumé-synthèse apparaissant dans Mercier (1987) où chaque étude est revue et commentée séparément. Aux fins du présent article, les études sont regroupées selon la catégorie d'emploi étudiée: adolescent(e)s, jeunes de 20-24 ans, adultes, emplois à temps partiel, emplois industriels. Signalons que le document de Mercier (1987) couvrait également les études économétriques américaines des effets du salaire minimum sur l'emploi ainsi que les études économétriques des effets sur le chômage, surtout dans le cas de la littérature canadienne et québécoise, à cause du nombre relativement restreint des études. Nous aurons l'occasion de dire quelques mots plus loin sur les études américaines.

Dans la mesure où la préoccupation première en matière d'impact du salaire minimum demeure la crainte d'effets négatifs sur l'emploi (qui se traduiraient par des licenciements ou des embauches non réalisées quant au volume des emplois et par une baisse des heures travaillées par employé au niveau de la durée des emplois), les résultats des études qui ont cherché à mesurer directement les effets du salaire minimum sur le chômage restent d'une portée limitée<sup>9</sup>. La variable dépendante généralement utilisée ici est une mesure du taux de chômage.

Le problème vient de ce qu'une variation dans le taux de chômage peut provenir d'une variation de l'emploi, d'une variation de la population active ou encore d'une variation non proportionnelle ou dans des directions opposées de ces deux éléments. On peut montrer théoriquement que l'effet du salaire minimum sur le chômage peut être égal, inférieur ou même supérieur à l'effet sur l'emploi<sup>10</sup>. C'est la raison pour laquelle on trouve de plus en plus, dans la littérature empirique, des études cherchant à mesurer seulement les effets sur l'emploi ou, indirectement, les effets sur le chômage

---

<sup>9</sup> Cette réserve ne s'applique évidemment pas si la préoccupation est autre comme par exemple l'étude du phénomène du chômage en soi (e.g. GUINDON, 1982) ou encore des effets redistributifs du salaire minimum (e.g. FORTIN, 1978).

<sup>10</sup> Voir par exemple MERCIER (1986), p. 97 à la note 12. Il faut noter toutefois que ces conclusions théoriques, d'inspiration néo-classique, reposent sur des conditions sur la nature des marchés et sur les comportements qui ne correspondent pas nécessairement à la réalité.

à partir des effets sur l'emploi et sur la population active<sup>11</sup>. Or la grande majorité des études qui ont estimé séparément les effets du salaire minimum sur l'emploi et sur la population active révèlent constamment l'existence d'un lien de proportionalité entre les deux effets. Autrement dit, une valeur donnée de l'effet sur le chômage peut aussi bien correspondre à une valeur faible ou élevée de l'effet sur l'emploi. À la limite on pourrait soutenir, à partir de la littérature empirique, que les effets observés sur le chômage constituent une mesure conservatrice des effets sur l'emploi. Par contre, parce que les études portant directement sur les effets du salaire minimum sur le chômage sont moins récentes et moins nombreuses, la qualité des résultats obtenus est davantage problématique que dans le cas des études plus récentes où ce sont les effets sur l'emploi qui sont privilégiés. Sur ce, nous nous tournons maintenant vers les principales observations et conclusions qui ressortent à l'analyse de la littérature économétrique canadienne et québécoise des effets du salaire minimum sur l'emploi.

### Appréciation générale

Après avoir parcouru les commentaires au Tableau I, étude par étude, on reste surpris par le petit nombre de résultats auxquels on pourrait attribuer une cote de bonne fiabilité. Les raisons précises et propres à chaque étude sont diverses mais elles renvoient généralement aux limites qui entourent l'état actuel des modèles empiriques et des méthodes d'estimation. Ces limites se manifestent surtout par la sensibilité, pour ne pas dire la volatilité, des estimés des effets du salaire minimum face à des modifications telles la durée des périodes étudiées, la périodicité des observations, la méthode d'estimation, les mesures des variables de salaires et la spécification des équations de régression. La sensibilité des estimés désigne à la fois la direction, l'ampleur et la valeur statistique des effets mesurés. D'ailleurs, les quelques résultats qui s'en tirent avec une cote satisfaisante proviennent pour la plupart d'estimations uniques, c'est-à-dire qu'ils échappent temporairement au test de sensibilité. À moins de reproduire chaque estimation et de la confronter aux résultats de diverses modifications telles que soulignées ci-dessus, la littérature empirique nous enseigne à adopter une attitude réservée surtout quant à la mesure quantitative des effets obtenus<sup>12</sup>.

11 Cette tendance, très nette dans la littérature américaine, (voir BROWN, GILROY et KOHEN, 1982) se retrouve également chez nous malgré que les études économétriques des effets du salaire minimum y soient plus récentes. Parmi les 16 études canadiennes et québécoises couvertes dans MERCIER (1987), 10 présentent des résultats des effets directs sur l'emploi et 6 présentent des résultats des effets directs sur le chômage; parmi les 10 premières, 6 se livrent également à des calculs indirects des effets sur le chômage.

12 Tel que déjà signalé, ces réserves s'appliquent également, sinon davantage, aux résultats des études économétriques canadiennes et québécoises sur les effets du salaire minimum sur le chômage.

Il est frappant de constater que tant ces remarques générales que les observations plus spécifiques qui suivent ressortent également de l'étude des résultats de la littérature économétrique américaine, beaucoup plus volumineuse, des effets du salaire minimum sur l'emploi<sup>13</sup>.

Notre attitude peut sembler «défaitiste» à ceux et celles qui aimeraient tirer à tout prix des informations quantitatives précises de ces études mais la magie du chiffre peut être dangereuse pour l'utilisateur non averti. Les récents travaux de Schaafsma et Walsh (1983) sur les effets du salaire minimum sur l'emploi au Canada et ceux de McKee et West (1984) sur les effets du salaire minimum sur l'emploi à temps partiel au Canada et dans les provinces en sont des exemples frappants. L'étude de Schaafsma et Walsh soulève tellement d'interrogations qu'il est difficile de comprendre l'importance qu'on lui accorde dans le rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission McDonald). Celle de McKee et West n'avait jusqu'à récemment soulevé aucun commentaire alors qu'elle souffrait d'une lacune méthodologique fondamentale. Au Québec des études de Fortin (1978, 1983) ont donné lieu à des calculs qui ont par la suite souvent été repris par d'autres sans la prudente réserve que commandent les limites des estimations dont ils sont tirés<sup>14</sup>.

### Observations spécifiques

#### *Adolescent(e)s*

Une hausse du taux de salaire minimum (selon le type de mesure utilisée, par rapport au salaire moyen ou en termes réels par exemple) *comporte certainement un impact négatif sur le niveau d'emploi des moins de 20*

<sup>13</sup> Voir MERCIER (1987) p. 7-37. Dans le cas de la littérature américaine notre appréciation des résultats se fonde principalement sur les travaux de synthèse réalisés par BROWN, GILROY et KOHEN (1982, 1983) dont leur magistrale et rigoureuse revue (1982) réalisée pour le compte de la «Minimum Wage Study Commission» du gouvernement fédéral américain, la plus vaste commission d'étude à avoir jamais été instituée sur le sujet. Comme les principales conclusions qui en ressortent sont plutôt d'ordre qualitatif, les différences entre les situations américaines et canadiennes (québécoises) sont moins susceptibles d'affecter la comparaison, ce qui ne serait pas le cas si l'on s'arrêtait à une comparaison stricte des résultats quantitatifs entre les pays ou entre les juridictions.

<sup>14</sup> Une opinion parue dans *Le Devoir* du 5 mars 1986 (section Libre opinion) défavorable à une hausse du salaire minimum trouve appui dans une recherche publiée par l'auteur de ces lignes (MERCIER, 1985) en y relevant seulement des éléments ou des extraits qui concordent avec le point de vue qu'elle soutient. Aucun(e) chercheur(e) n'est à l'abri d'une utilisation abusive des résultats de ses recherches. Il (elle) ne peut faire plus qu'indiquer clairement les réserves qui s'imposent dans l'interprétation et l'utilisation des résultats.

ans. C'est là sans aucun doute le résultat le plus soutenu et le plus convainquant des études économétriques américaines, canadiennes et québécoises à ce jour. Quant à la mesure quantitative de cet effet, les résultats rapportés au Tableau I et exprimés en terme d'élasticité vont de 0 à 0.9 i.e. qu'une hausse de 1 pourcent du taux de salaire minimum, toutes autres choses égales par ailleurs, entraînerait une *réduction* de 0. à 0.9 pourcent de l'emploi adolescent<sup>15</sup>. Ce sont toutefois les valeurs plus faibles qui sont les moins problématiques et notre préférence va pour des valeurs de l'élasticité se situant entre 0.1 et 0.3 et plus vraisemblablement 0.1 ce qui correspond exactement aux conclusions de Brown, Gilroy et Kohen à la suite de leur revue de la littérature américaine (1982) et de leurs propres travaux de recherches (1983).

### *Jeunes de 20-24 ans*

Les effets chez les jeunes de 20-24 ans seraient également négatifs mais proportionnellement moins importants que dans le cas des moins de 20 ans. Ces résultats sont toutefois moins bien supportés en termes de volume de recherche et de qualité des estimations. Les élasticités rapportées vont de 0 à 0.3 mais encore ici la qualité et la fiabilité des valeurs plus élevées sont pour le moins problématiques. Brown, Gilroy et Kohen ont fouillé plus à fond ce sujet dans leurs propres recherches et retiennent davantage des valeurs inférieures à 0.05.

### *Adultes*

Quant aux 25 ans et plus, surtout les femmes qui comptent proportionnellement plus de faibles salariées que les hommes, il subsiste trop d'incertitude sur la valeur des quelques estimations disponibles pour tenter une conclusion même qualitative sur les effets sur l'emploi de ce groupe d'âge.

### *Sexe*

Plus souvent qu'autrement, l'effet sur l'emploi s'est avéré plus prononcé chez les femmes que chez les hommes dans un même groupe d'âge. Il ne s'agit cependant pas d'une conclusion ferme.

---

<sup>15</sup> Les élasticités sont présentées en valeurs absolues et à moins d'avis contraire elles sont négatives lorsque différentes de zéro. Autrement dit la relation entre salaire minimum et emploi est négative.

Les observations précédentes ne nous informent pas sur les effets des variations du salaire minimum sur l'emploi des faibles salariés. Dans le cas des 20 ans et plus, entre autres, ceux-ci sont probablement noyés dans les problèmes d'agrégation et masqués par des effets de substitution entre catégories de main-d'oeuvre et à l'intérieur des catégories elles-mêmes. Les équations de régression ne permettraient pas de capter ces effets. Le fait qu'en général une mesure du salaire moyen réel plutôt qu'une mesure de salaire minimum relatif ou réel performe aussi bien, sinon mieux, dans les équations de régression pour ces groupes d'âge, est un bon indice de la difficulté à isoler les effets du salaire minimum, s'ils existent.

### *Durée du travail*

Les quelques études qui se sont intéressées aux effets du salaire minimum sur l'emploi à temps partiel et sur les heures de travail dans certaines industries présentent des résultats mitigés. Il n'existe aucune indication pour le moment que le salaire minimum affecterait l'emploi à temps partiel proportionnellement plus ou moins que l'emploi à temps plein (aux États-Unis, où davantage de recherches ont été menées sur cette question, des résultats fragmentaires ont pu révéler des effets proportionnellement moins négatifs sur l'emploi à temps partiel chez les adolescents). Par contre, il semble mieux établi, notamment par les travaux de Fortin (1983), que le salaire minimum exerce une influence négative sur la durée hebdomadaire du travail dans les industries à faibles salaires et généralement plus intensives en main-d'oeuvre. Sous toutes réserves, un tel effet serait de l'ordre de 0.1 à 0.2 en terme d'élasticité. Ces observations ne diffèrent pas qualitativement des résultats américains dans leur ensemble.

### *Industries à faibles salaires*

Le niveau de salaire moyen aurait des effets sur l'emploi plus déterminants (généralement négatifs) dans les industries à faibles salaires que dans d'autres industries. Il n'est pas clair cependant si l'effet du salaire minimum, une composante souvent non négligeable du salaire moyen dans ces industries, peut être capté par les équations de régression, ce qui n'implique pas que le salaire minimum est sans effet sur l'emploi industriel. Aux États-Unis, où les taux de couverture industriels du salaire minimum (fédéral) ont connu des hausses parfois considérables au cours des deux dernières décennies, plusieurs études ont détecté des effets négatifs du salaire minimum sur l'emploi pour certaines industries à faibles salaires.

### *Autres résultats*

Sur plusieurs autres aspects soulevés dans le cadre des recherches tels les effets de non linéarité liés aux niveaux atteints par le salaire minimum (relatif), les effets engendrés par des fluctuations dans les différentiels, les effets de courte période relativement aux effets de plus longue période, l'état des travaux reste trop peu avancé et les résultats trop fragmentaires pour qu'on puisse en tirer des observations concluantes.

### CONCLUSION

En guise de conclusion, il nous apparaît de plus en plus que les modèles empiriques généralement utilisés dans les études économétriques sur les effets du salaire minimum sont sans doute souvent trop simples pour produire des résultats fiables. Sauf dans le cas de l'emploi adolescent et des heures hebdomadaires de travail dans les industries à faibles salaires, la relation entre la quantité demandée de travail et le salaire minimum est probablement plus complexe que ce que proposent les modèles empiriques.

La variable de salaire minimum  $y$  est très souvent marginale et sa présence ou son absence n'ont que peu d'effet sur le degré d'explication de l'emploi et sur la performance statistique des équations. De plus, une variable aussi marginale se montre sensible à diverses modifications que les chercheur(e)s peuvent effectuer dans la forme des modèles, la mesure des variables, la spécification des équations, la fréquence et la durée des observations et la méthode d'estimation. En ce sens, l'accumulation des recherches au cours des dernières années aura permis de jeter un regard plus réaliste sur la contribution des études économétriques à la mesure des effets du salaire minimum sur l'emploi, du moins dans les conditions où elles ont été réalisées à ce jour.

### BIBLIOGRAPHIE

AKROYD, Colin, John BOYD and Ruth DROPE, *Minimum Wages in Canada*, B.C. Ministry of Labour, Document préparé pour la réunion annuelle de l'ACALO de juillet 1984, 26 pp.

BROWN, Charles, Curtis GILROY and Andrew KOHEN, «The Effects of Minimum Wage on Employment and Unemployment», *Journal of Economic Literature*, vol. 20, June 1982, pp. 487-528.

—————, «Time-Series Evidence of the Effect of the Minimum Wage on Youth Employment and Unemployment», *The Journal of Human Resources*, vol. XVIII, no 1, 1983, pp. 3-31.

FORTIN, Pierre, *Une évaluation de l'effet de la politique québécoise du salaire minimum sur la production, l'emploi, les prix et la répartition des revenus: annexe technique*, Québec, Commission du salaire minimum, novembre 1978, 31 pp.

—————, *L'effet des variations du salaire minimum sur l'emploi et les heures hebdomadaires de travail dans sept secteurs industriels du Québec, 1966-1982*, Cahier de recherche no 83-15, GREPE, Université Laval, septembre 1983, 19 pp.

—————, «Le chômage des jeunes au Québec: aggravation et concentration, 1966-1982», Québec, *Relations industrielles*, vol. 39, no 3, 1984, pp. 419-447.

GAUTHIER, Anne et Jean-François MANEGRE, «Impacts sur l'emploi d'une hausse du salaire minimum», *Le marché du travail*, vol. 7, no 8, 1986, pp. 61-69.

GUINDON, Denis, «Les sources de la détérioration de la position relative des jeunes et des femmes sur le marché du travail au Québec», *L'actualité économique*, vol. 58, 1983, pp. 403-418.

MAPHANGO, Steve Derrick, «Increased Minimum Wages Don't Necessarily Mean More Unemployment», *The Labor Gazette*, 1976, pp. 487-489.

MAKI, Dennis R., *The Effects of Unemployment Insurance, Minimum Wage Legislation and Trade Union Growth on Reported Unemployment Rates in Canada, 1950-75*, miméo, Simon Fraser University, B.C., 1980.

McKEE, Michael and Edwin G. WEST, «Minimum Wage Effects on Part-Time Employment», *Economic Inquiry*, vol. XXII, 1984, pp. 421-428.

MERCIER, Jacques, *The Effects of Minimum Wage on Employment and Labor Force Participation in the Province of Québec*, Ph.D. Dissertation, Institute of Labor and Industrial Relations, University of Illinois at Champaign-Urbana, 1983.

—————, «Les effets du salaire minimum sur l'emploi des jeunes au Québec», Québec, *Relations industrielles*, vol. 40, no 3, 1985, pp. 431-456.

—————, *Les effets du salaire minimum sur l'emploi: revue de la littérature empirique américaine, canadienne et québécoise et estimations additionnelles pour le Québec*, publié dans la collection «Instrument de travail», Département des relations industrielles, Université Laval, Québec, 1987, 106 pp.

PROULX, Pierre-Paul et Jean-François MANEGRE, *Les effets du salaire minimum sur l'emploi et le chômage*, Université de Montréal, miméo, 1977.

SCHAAFSMA, Joseph and William D. WALSH, «Employment and Labour Supply Effects on the Minimum Wage: Some Pooled Time-Series Estimates from Canadian Provincial Data», *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, vol. XVI, no 1, 1983, pp. 86-97.

SWIDINSKY, Robert, «Minimum Wage and Teenage Unemployment in Canada», in *CIRA Proceedings*, 1978, pp. 67-87.

—————, «Minimum Wages and Teenage Unemployment», *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, vol. XIII, no 1, 1980, pp. 158-171.



TURNER, Henry, *A Review of Minimum Wage Impact Studies*, Ontario Research Branch, Ontario Ministry of Labour, 1983, 29 pp.

WEST, Edwin G. et Michael McKEE, *Le salaire minimum: nouveaux aspects théoriques, empiriques et politiques*, Ottawa, CEC, 1980, 117 pp.

### ***Minimum Wage and Employment: A Review of Canadian Econometric Studies***

The employment effects of changes in the (statutory) legal minimum wage still remain a controversial issue despite the bulk of empirical studies that have attempted to measure such effects in the last fifteen years or so. Although econometric, especially time-series, studies became gradually more popular than survey studies in the 70's, it is not yet obvious that much progress has been accomplished in supplying researchers and policy makers with confident and useful measures of the employment effects of changes in the minimum wage. In Canada, most econometric studies have been conducted at either the national level or for the Province of Québec (national measures of the minimum wage are usually weighted provincial averages since in Canada the federal jurisdiction remains very limited in terms of industries and employment covered). These are reviewed here.

The purpose of the review is to identify those results that emerge with some sufficient amount of confidence to be considered «solid» or «robust». The paper has two parts. The first part discusses the empirical implications of various difficulties that characterize econometric studies with a particular emphasis on problems or issues raised in Canadian studies such as the measures of employment and of minimum wage used, the nature of the statistical series, the specification of the models, etc. The second part presents a summary of major conclusions that emerge from the review of individual studies. Those are organized according to the category of employment studied: youth employment, employment of young persons 20-24, adult employment, part-time employment and employment in low-wage industries. This organization is similar to that used by Brown, Gilroy and Kohen in their major and extensive review of American studies of the last fifteen years. Not surprisingly, our conclusions have much in common with theirs.

Overall, very few estimates are found to be unproblematic. As already noted by Brown, Gilroy and Kohen, the major difficulty in assessing econometric estimates of minimum wage effects on employment remains the quasi-absence of sensitivity analysis. Indeed, studies that have attempted some form of sensitivity analysis report

unstable and often contradictory estimates. At a more specific level, the following observations can be made: 1) it now seems clear that minimum wage increases, whether measured in real or in relative terms, do have a negative impact on youth employment with an estimated elasticity more likely between -0.1 and -0.3; 2) negative effects would also be the case for those 20-24 years old but the number and the quality of the estimates are more limited here and the possibility that the effects are zero may not yet be rejected; 3) the few estimates produced for those 25 years and over are so problematic that no conclusion can be reached so far; 4) with respect to the length of the workweek, the suggestion that the minimum wage has a negative impact on part-time employment relative to full-time employment in Canada is not empirically supported while it seems more likely that weekly hours of work in low-wage industries show negative effects from increases in the minimum wage; 5) with respect to employment in low-wage industries, results are less clear than in the case of hours of employment.

## LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

**Préface**, Laurent BÉLANGER — Les lésions professionnelles. Une problématique, Michel PÉRUSSE — Synopsis sur le nouveau régime, Denis-Émile GIASSON — Des lésions professionnelles méconnues. Le cas des opératrices de l'industrie du vêtement, Alain VINET, Michel VÉZINA et Chantal BRISSON — Les lésions professionnelles. Point de vue d'un médecin, Michel LESAGE — La sous-estimation des atteintes à la santé causées par les mauvaises conditions de travail, Charles PRÉVOST — La reconnaissance d'une maladie professionnelle est-elle négociable?, André ARSENAULT — **Commentaires**, Pierre DUGUAY, Robert BOUCHARD et Jean-Marie GONTHIER — Lésions et maladies professionnelles. Un objet de négociation?, Gilles LAFLAMME et Alain LAROCQUE — La comparaison en matière de systèmes de santé et de sécurité du travail, Guy J. TRUDEAU et Lionel OUELLET — Le régime des accidents du travail. Le cas de l'Ontario, Alec FARQUHAR — Le régime actuel d'indemnisation pour lésions professionnelles. Accessibilité et efficacité, Fernand MORIN — **Commentaires**, Marie-Claire LEFEBVRE et Raymond LEVASSEUR — Équité, indemnisation des victimes de lésions professionnelles et coûts à l'entreprise, Lionel BERNIER — **Commentaires**, Claude GINGRAS et André DUCHESNE — Le processus de gestion des risques, les lésions professionnelles et la CSST, Jean-Marc SURET, Michel GENDRON et Gilles BERNIER — **Commentaires**, Jean-Louis HARGUINDEGUY et Bernard BRODY — **Table ronde**, Financement de la santé et paritarisme, Edmund TOBIN, Gérald LAROSE, Ghislain DUFOUR et Louis LABERGE — La politique québécoise en matière de lésions professionnelles à un point tournant, Monique JÉRÔME-FORGET.

ISBN 2-7637-7131-9

1 volume, 1987, 296 pages, \$23.00

Les Presses de l'Université Laval

Cité universitaire

C.P. 2447, Québec, P.Q., Canada  
G1K 7R4